



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu

du Mardi 8 juin 2021 à 19h00

Date de la convocation :
03 JUIN 2021

Date d'affichage :
03 JUIN 2021

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt et un, le mardi huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente (eu égard à l'impossibilité de se réunir dans la salle habituelle assurant la nécessaire distanciation physique) sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Chaque conseiller est invité à se munir d'une attestation de déplacement en cochant la phrase « intérêt général »

Présents : Mesdames Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Alizée BRUNET, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, Nathalie PINTO, Clémentine BOREL et Messieurs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Christophe MOYNE, Lionel DESFARGES, Grégory GIRONES, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON.

Absents excusés : Sandrine JOSEPH donne pouvoir à Didier ALBAN, Philippe RAVIX donne pouvoir à Muriel MUNCK.

Secrétaire de séance : Sylvie PERMEZEL

Isabelle REYNE, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 04-05-2021
- 1-Validation de l'opération « Réfection et sécurisation de la rue de la mairie.
- 2- Convention avec Orange pour travaux rue de la mairie
- 3- Achat parcelle A 1056 pour partie
- 4- Régularisation de l'alignement de la parcelle ZB 295 rue des Moulins
- 5-Renouvellement de CDD occupant le poste de comptabilité
- 6- Consultation pour prêt relais et prêt à long terme
- 7-Consultation pour fourniture repas au restaurant scolaire.
- 8- Tarifs des repas au restaurant scolaire
- 9- Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la pose d'un paratonnerre sur le toit de l'église
- 10-Demande de subvention auprès de la DRAC pour la pose d'un paratonnerre sur le toit de l'église
- 11-Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'installation d'un éclairage public LED entre le nord du village et le lotissement du Montferrand.
- Présentation du PEDT et Plan mercredi
- Elections du 20 et 27 juin
- Compte rendu commissions et syndicats
- Questions diverses
 - 1)Sens de circulation rue de la Mairie
 - 2) fleurissement du village
- Informations diverses Montferrand

Approbation du compte rendu du conseil du 04 mai 2021.

Le compte rendu du conseil municipal du mardi 04 mai 2021 est accepté à l'unanimité

1 - Validation de l'opération : Réfection et sécurisation de la rue de la mairie

Le projet de réfection et sécurisation fait l'objet de réflexion depuis plusieurs mois. Un cabinet d'étude « Servicad » a été désigné suite à la consultation. L'avant-projet a été présenté en commission travaux, à l'équipe complète du conseil municipal et à la population au travers d'une réunion publique le 29 mai 2021. Mme Chinoune demande des précisions concernant le sens de circulation, Mr Le Maire, à l'aide du plan projeté des travaux, explique le sens retenu à savoir une priorité à partir de l'école vers la route d'Ars et dans l'autre sens, à partir de l'école vers le Bady.

Le conseil doit valider cette opération pour un montant estimé selon le plan de financement ci-dessous

	CHARGES HT	CHARGES TTC	Recette	
Acquisition terrain	7 200,00	8 700,00	76 499,92	Auto-financement
Enfouissement réseaux	0,00	46 000,00	240 000	Emprunt
Génie civil télécom	0,00	14 980,00		
Eclairage public à Led	0,00	15 000,00		
Marché SPS	4 166,67	5 000,00		
Étude levé topographique	3 666,00	4 399,20		
TRAVAUX			Subvention	
Marché travaux orange	4 166,67	5 000,00	100 000,00	AURA
MOE étude préliminaire	7 500,00	9 000,00	72 000	Département de l'Ain
MOE travaux	13 245,90	15 895,00	152 000,00	DETR (35% des travaux)
Travaux	430 438,10	516 525,72		
Total	470 383,33	640 499,92	640 499,92	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette opération conformément au plan de financement ci-dessus.

2 - Convention avec Orange pour travaux rue de la mairie

Dans le cadre du projet de la rue de la mairie, le SIEA procède à l'enfouissement du réseau électrique et achemine par la même occasion les réservations pour la téléphonie.

Orange procède ensuite au passage des câbles. Pour réaliser ce travail une convention entre la mairie et Orange est nécessaire.

Cette convention prévoit une répartition de la charge entre Orange pour 2867 € répartis sur le câblage et le génie civil et la mairie pour 1855,2 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Approuve la convention entre Orange et la mairie de Sainte Euphémie**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

3 - Projet rue de la mairie : proposition d'achat d'une partie de parcelle A 1056 pour améliorer la circulation entre la rue de la mairie et la montée du cimetière.

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la réfection de la rue de la mairie, l'un des objectifs consiste à sécuriser cette rue tant pour le cheminement doux que pour la circulation des véhicules.

Dans ce cadre, la circulation des véhicules entre la montée du cimetière et la rue de la mairie est difficile du fait d'un angle droit obligeant les véhicules provenant de la montée du cimetière et se dirigeant en direction de l'école à se déporter sur la voie en contresens.

Cette manœuvre est dangereuse par manque de visibilité.

De plus la montée du cimetière sera plus fréquentée à moyen terme du fait de construction sur le tènement à l'arrière de la mairie.

Le propriétaire de la parcelle A 1056 est d'accord pour céder à la commune l'angle droit pour améliorer la circulation entre ces deux rues avec la reconstruction du mur à l'identique.

Cela représente environ 3 m² pour un montant de 1 € du m².

Cette parcelle devra être bornée

Le maire, propose au conseil municipal d'acheter cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Autorise Monsieur le Maire à acheter la parcelle de 3 m² environ au prix de 1€ du m² avec la reconstruction du mur à l'identique,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés consécutifs à cette acquisition**

4 - Régularisation de l'alignement de la parcelle ZB 295 rue des Moulins

Monsieur Emmanuel GENIQUET informe le conseil municipal de la situation pour sept parcelles de terrain situées le long de la rue des Moulins, ces parcelles sont à rétrocéder à la commune à titre gratuit. Les parcelles concernées par la rétrocession sont les suivantes :

N° PARCELLES	PROPRIETAIRES	ADRESSE
ZB 295	LENOIR VIEILLY Armelle	165 Rue des Moulins 01600 SAINTE EUPHEMIE

CONSIDERANT la nécessité de régulariser cette situation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert au domaine privé communal à titre gratuit de la parcelle ZB 295 -

AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif en relation avec cette cession.

5 -Renouvellement de CDD occupant le poste de comptabilité

Monsieur le Maire précise que le poste de comptabilité est tenu par un agent contractuel à durée déterminée dont le contrat se termine le 30 juin.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de la personne en place pour une durée de 6 mois jusqu'au 31 décembre 2021 pour une durée hebdomadaire de 17 h 30 comme inscrit au tableau des emplois.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide de pourvoir l'emploi pour une durée déterminée de 6 mois à compter 01 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.**
- **Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17h30,**
- **Décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux avec un Indice Brut de 354 et un Indice Majoré de 330**

6- Consultation pour un prêt relais et un prêt à long terme

Un emprunt est prévu dans le budget primitif à hauteur de 210 000 €. Gilles Lemoine adjoint aux finances a donc sollicité un certain nombre d'établissements en précisant sa demande comme suit : Prêt relais de trésorerie de 110 000 € sur une durée maximum de 24 mois en attendant le versement de la subvention qui a été notifié par le conseil départemental (72200 €) ainsi que le versement du FC TVA 48 800 € et un Prêt à Long terme de 100 000 € sur une durée de 15 ou 20 ans.

5 établissements ont été sollicités : Agence France Locale (AFL), la caisse d'épargne, le crédit agricole, la banque des territoires, le crédit mutuel. Les propositions qui nous sont faites sont bien différentes selon les établissements. C'est l'agence France Locale qui est le mieux disant en proposant un prêt relais de trésorerie à un taux de 0.23% sur 24 mois et un prêt long terme à 0.87% sur 20 ans.

Compte tenu, du différentiel existant entre les propositions de l'AFL et celles de ses concurrents, Gilles Lemoine propose au conseil de retenir l'agence France Locale pour le prêt relais ainsi que pour le prêt long terme sur 20 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'autoriser Mr Le Maire, à signer les deux contrats de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Principales caractéristiques du prêt long terme

Montant du contrat de prêt : 100 000 EUR (Cent mille Euros)

Date de déblocage des fonds : 21 juin 2021

Durée Totale : 20 ans

Mode d'amortissement : Echéances constantes

Fréquence : trimestrielle

Taux Fixe : 0,87%

Base de calcul: Base 30/360

Trimestrialité : EUR 1 363,26

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

Principales caractéristiques du prêt relais

Montant du contrat de prêt : 110 000 EUR (Cent dix mille Euros)

Date de déblocage des fonds : 20 septembre 2021

Durée Totale : 2 ans

Mode d'amortissement : in fine

Fréquence : annuelle

Taux Fixe : 0,23%

Base de calcul : Base exact/360

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

Etendue des pouvoirs du signataire

Mr ALBAN Didier, Maire, est autorisé à signer les contrats de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

7- Consultation pour fourniture repas au restaurant scolaire

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Munck Muriel, Adjointe à la vie scolaire, qui précise que la fourniture de repas au restaurant scolaire est régie par un marché public se terminant à la fin de l'année scolaire (le 06 juillet 2021). Une consultation a été lancée le 15 mars 2021 pour une réponse le 15 avril 2021. 2 entreprises ont fourni une offre. 4 personnes ont analysé les offres selon les critères prévus au marché :

Coût du repas noté sur 45 points

Autres critères notés sur 55 points :

- Traçabilité des produits
- Moyen mis en œuvre pour le respect de l'hygiène
- Expériences professionnelles et animations proposées
- Utilisation de produits frais
- Utilisation de 20% de produits bio ou agriculture raisonnée

L'analyse faite par les membres de la commission vie scolaire fait ressortir en premier l'entreprise SHCB.

Au regard la proposition de la commission « vie scolaire » et après en avoir échangé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **De retenir l'entreprise SHCB comme prestataire pour la fourniture de repas pour une durée de deux renouvelable 1 fois**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat validant cette décision**

8- Tarification des repas au restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2015, le repas au restaurant scolaire est facturé :

- aux parents 4.60€ pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire, 6.60 € pour les repas majorés
- aux enseignants 5.23€
- aux aides éducateurs, apprentis etc... 3.24€

Gilles Lemoine, Adjoint aux finances explique que l'année 2020 n'est pas une année représentative du fait de la pandémie.

Une étude a été conduite à partir de l'année 2019 auxquels les coûts identifiés en 2021 ont été insérés.

Compte tenu de l'évolution de charges, fluides, charges salariales, comprenant aussi la surveillance des enfants, charges d'entretien, Le prix de revient du repas a été évalué à 5.97 € ; 1.36 € par repas est donc supporté par le budget communal.

Mme Chinoune suggère qu'une note explicative soit donnée aux parents lors des réinscriptions.

Compte tenu de l'avis favorable de la commission vie scolaire

Compte tenu de l'avis favorable de la commission finances

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux décident à partir du 01/09/2021 de porter le prix du repas du restaurant scolaire à :

4.70 € pour les enfants,

6.70 € pour les repas enfants majorés

5.40 € pour les enseignants

3.62 € pour les aides éducateurs, apprentis etc.... Soit une augmentation de 2.17 %.

9- Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la pose d'un paratonnerre sur le toit de l'église

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement, le Département de l'Ain participe à la protection du patrimoine bâti.

Le département nous demande de fournir avant le 31 juillet 2021, les demandes de subvention pour l'année 2022 et 2023.

Le projet de l'installation d'un paratonnerre sur le toit de l'église entre dans ce cadre. Un devis a été établi à hauteur de 12 919 € HT auprès de l'entreprise France Foudre Protection.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du conseil départemental de l'AIN pour la fourniture et la pose d'un paratonnerre sur le toit de l'église.

10- Demande de subvention auprès de la DRAC pour la pose d'un paratonnerre sur le toit de l'église

La commune de Sainte Euphémie prévoit en 2022 d'installer un paratonnerre sur le toit de l'église entre dans ce cadre. Un devis a été établi à hauteur de 12 919 € HT auprès de l'entreprise France Foudre Protection.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander une subvention auprès de la DRAC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la DRAC pour la fourniture et pose d'un paratonnerre sur le tout de l'église.

11- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'installation d'un éclairage public LED entre le nord du village et le lotissement du Montferrand.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement, le Département de l'Ain participe aux équipements concourants à la transition écologique.

Le département nous demande de fournir avant le 31 juillet 2021, les demandes de subvention pour l'année 2022 et 2023.

La commune de Sainte Euphémie prévoit d'installer l'éclairage public entre le nord du village et le lotissement du Montferrand.

Le plan de financement établi par le SIEA pour ces travaux prévoit un reste à charge pour la commune d'un montant de 18 472.28 €.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour demander une subvention auprès du conseil départemental de l'AIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du conseil départemental de l'Ain pour le montant restant à charge de 18472.28 €.

Présentation du PEDT et du plan mercredi

Mme Munck présente le « PEDT » Projet Educatif De Territoire retravaillé pour les années 2021/2024.

Il formalise une démarche permettant à la commune de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, d'une démarche partenariale avec les services de L'Education Nationale, de la CAF, du ministère de la jeunesse et de

la cohésion sociale. Après le bilan du 1^{er} PEDT, l'école, la Mairie, l'association PEGASE et les associations participantes ont validé ce nouveau document, enrichi du Plan Mercredi pour favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires les mercredis, voire extrascolaires et permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Elections du 20 et 27 juin

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Geniquet qui rappelle que les élections pour élire les conseillers départementaux et les conseillers régionaux ont lieu le dimanche 20 juin pour le premier tour et le dimanche 27 juin pour le deuxième tour.

Les bureaux de vote seront à l'école, l'un dans la salle de motricité et l'autre au restaurant scolaire. Un protocole sanitaire prévoira un sens de circulation. Des protections en plexiglass seront installées au-dessus de l'urne et à la table d'émargement.

Deux bureaux sont nécessaires. Monsieur Geniquet présente l'organisation avec des personnes bénévoles venus en renfort.

Compte rendu de commissions et syndicats

CCDSV : Mr Geniquet informe que la réunion portait sur la mise à jour du projet de territoire avec la présentation du SCOT et du projet de loi Climat.

La prochaine commission urbanisme se déroulera à la rentrée.

Fleurissement : Mme Chinoune s'étonne que le village ne soit pas encore fleuri. M le Maire précise que l'absence du personnel technique a provoqué un retard dans l'exécution des travaux saisonniers, toutefois cela devrait se réaliser dans la semaine. (Sera réalisé le 16-06-2021)

Fête de la Musique : Elle aura bien lieu mais avec protocole sanitaire et jusqu'à 23h. Ne seront acceptés que les musiciens organisés avec un public assis.

Concert : le 09 juillet en extérieur à la buvette. Les musiciens seront sous le préau de la buvette pour une répétition concert d'une heure de 19 h à 20 h. La buvette sera organisée par le centre de Loisirs PEGASE et le Sou des écoles.

Marché : un nouveau participant : Food Truck de produits frais

Matinée Pêche : 41 enfants ont participé avec des ateliers d'½ heure :

Un conseil pour l'année prochaine : Inviter les parents à rester sur place afin de partager ce moment avec leurs enfants et non pas laisser la surveillance de leur enfant aux organisateurs.

Estacade de Trévoux : A partir du 14 juin les camions venant de Neuville et allant sur Jassans sont déviés par Sainte Euphémie.

Questions diverses : Mme Chinoune informe qu'une pétition circule actuellement auprès des habitants du Montferrand concernant l'insécurité de l'entrée du lotissement sur la route d'Ars.

Informations diverses :

Prochain conseil municipal : Jeudi 01-07-2021 à 19 h

Prochaine commission travaux : Mardi 15 juin 19 h

Levée de séance à 20h40